

**De:** [redacted] <[redacted]@paris.fr>  
**Envoyé:** lundi 3 mars 2025 17:35  
**À:** [redacted]  
**Cc:** [redacted]  
**Objet:** Révision du PLUi de Plaine Commune arrêté le 19/11/24 : Avis du Service de l'Action Foncière - Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris

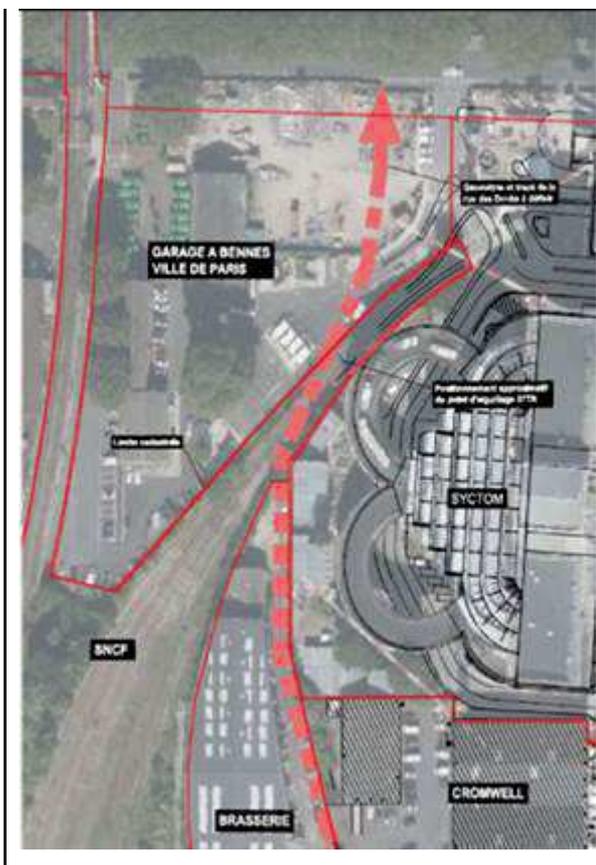
Bonjour Madame SUQUET,  
Bonjour Madame DESTOMBES,

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées sur le projet de révision du PLUi de Plaine Commune, vous trouverez ci-après l'avis du Service de l'Action Foncière de la Ville de Paris.

*A l'occasion de l'enquête publique pour la modification n°4 du PLUi de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, la Ville de Paris a émis le 24 janvier 2024 une observation concernant le tracé de la servitude de localisation SLCO184 : « Au regard du document graphique figurant à la page 52 de la notice explicative du PLUi, le projet poursuivi par la Collectivité [le prolongement de la rue des Docks] ne paraît pas incompatible avec le projet de Garage à bennes, porté par la Ville de Paris, sur son terrain situé au 17/41 Quai de Seine à Saint-Ouen ». Dans son rapport, le commissaire enquêteur a demandé à l'EPT ses propositions pour résoudre cette incompatibilité. Le Maître d'Ouvrage a répondu que « Le tracé initialement projeté du prolongement de la servitude de localisation SLCO184 sera modifié afin de ne plus être en incompatibilité avec la présence de l'usine du SYCTOM et le futur garage à benne de la Ville de Paris ».*

*Or, le principe de tracé schématique de la nouvelle voie proposé dans le rapport du commissaire enquêteur, confirmé par le plan de zonage de Saint-Ouen dans le cadre de la révision actuelle du PLUi n'est pas satisfaisant.*

Tracé de la servitude de localisation proposée dans le rapport du commissaire enquêteur M. CHANTALAT sur la modification n°4 du PLUi de janvier /février 2024	Tracé de la servitude de localisation mentionnée dans le plan de zonage de Saint-Ouen – projet de PLUi arrêté le 19/11/2024
---	---



■■■■■■ Servitude de localisation pour voie  
 (SL) Servitude de localisation pour espace public, espace vert ou équipement d'intérêt collectif et installation d'intérêt général  
 Nota : la servitude de localisation porte dorénavant le n°SLCO179 en remplacement du SLCO184

*La Ville de Paris confirme donc que le projet de nouvelle voie remet en cause le projet qu'elle porte sur son unité foncière. Dans la mesure où le projet de prolongement de la rue des Docks jusqu'à la RD.1 empêche la Ville de Paris de réaliser son projet, il convient que la Ville de Saint-Ouen propose un site alternatif à la Ville de Paris, bénéficiant de toutes les qualités requises (localisation, taille, accessibilité...), pour permettre la réalisation du projet de la collectivité parisienne. »*

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous y porterez,

Cordialement,



[Redacted]  
 Cheffe de projet foncier, urbanisme et aménagement  
 Direction de l'urbanisme – Service de l'action foncière  
 Département Expertises et Stratégie Immobilières - BDFI  
 121 avenue de France • 75013 Paris

